



## BULLETIN D'ADHESION 2015

A REMPLIR ET A ADRESSER AVEC VOTRE CHEQUE OU VOTRE VIREMENT EN LIGNE.

✈ Pour plus de souplesse, vous pouvez **opter pour le paiement en 2 fois**, avec envoi de 2 chèques.

Le 1<sup>er</sup> sera encaissé à réception, le second à convenance (vous préciserez le mois d'encaissement au verso du chèque mais au plus tard le 15 décembre de l'année en cours).

### A QUI ADRESSER VOTRE COTISATION ?

Etablissez votre (vos) chèque(s) à l'ordre de :  
Et expédiez-le(s) avec ce bulletin rempli à cette adresse :

**SNICAC**

**SNICAC-FO (Olivier RICHARD)**  
DSAC/Sud-Est  
1, rue Vincent Auriol  
13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

**NOM, PRENOM :**

**CORPS :**

**SERVICE ET LIEU D'AFFECTATION :**

**TEL. BUREAU :**

**COURRIEL** (pour ceux qui ne sont pas dans la base AMELIA) :

**ADRESSE PERSONNELLE** (pour l'envoi de certains courriers du syndicat) :

### BARÈME DES COTISATIONS 2015

**COUPLE D'ADHERENTS : le montant de la deuxième cotisation est à demi tarif !**

REMUNERATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE	IMPACT FISCALITE (66% DEDUITS)	
		REDUCTION D'IMPOT EN 2016	COÛT NET
De 2000 à 3000 euros	110 €	73 €	37 €
De 3001 à 4000 euros	150 €	100 €	50 €
De 4001 à 5000 euros	210 €	140 €	70 €
De 5001 à 6000 euros	260 €	173 €	87 €
Au delà de 6000 euros	300 €	200 €	100 €

**COTISATION ANNUELLE : 90 euros – (Coût net : 30 €)**

- ✓ Pour la première année d'adhésion au syndicat
- ✓ **Pour les agents de moins de 35 ans**
- ✓ Pour les retraités, les agents en disponibilité ou détachement

Les cotisations représentant la seule ressource du syndicat, elles sont à verser **si possible** dès le début de l'année.

Le SNICAC vous rappelle que **la cotisation comprend également une assurance juridique couvrant vos litiges éventuels avec l'administration dans le cadre de votre activité professionnelle.**

Par ailleurs une attestation fiscale vous sera transmise par le trésorier pour joindre à votre déclaration des revenus 2015. Les 2/3 de votre cotisation seront ainsi déduits de votre impôt sur les revenus de 2015.

